



Toulouse, mardi 28 novembre 2017

MOTION CAP A DEPOSEE PAR LE SYNDICAT FO CD31

Monsieur le Président le syndicat Force Ouvrière vous demande encore une fois de bien vouloir nommer tous les agents lauréats d'examens professionnels et de concours sans tenir compte des quotas et des ratios, comme vous l'avez fait semblait-il pour la CAP B.

- Le syndicat FO CD31 vous demande de nommer tous les agents promus lors de la CAP 2016 et restés sur liste d'aptitude, au prétexte de postes non évolutifs.

Par ailleurs, suivant le positionnement sur l'organigramme les agents seront situés sur un niveau hiérarchique qui leur permettra ou non d'accéder à un grade fonctionnel. Exemple de la DAST, la multitude de niveaux hiérarchiques rend impossible toute promotion d'un responsable ou responsable adjoint de MDS.

Concernant les ingénieurs principaux, on est passé d'un nombre de 52 promouvables au grade supérieur lors de la CAP 2016, à 1 seul promouvable cette année.

Concernant les promouvables aux grades d'attachés hors classe au titre de la valeur exceptionnelle et à l'ancienneté, les attestations produites par les agents eux-mêmes à la demande de l'administration, tout comme leur reconstitution de carrières les ont rayés à jamais du tableau d'avancement. Il s'agit d'un GRADE A ACCES FONCTIONNEL (critère de fonctionnalité et d'ancienneté) dans un emploi ou fonction précédemment occupé. A l'insu de leur plein gré, beaucoup de nos collègues sont ainsi évincé de ces 2 tableaux pour cette année et pour les suivantes, s'agissant d'un GRAF.

Frank Ardite

Marie-Odile Geisser

Elu Titulaire CAP A

Elue Suppléante CAP A